Catalogue OEPV

Prestations du catalogue du programme OEPV

Janvier 2022

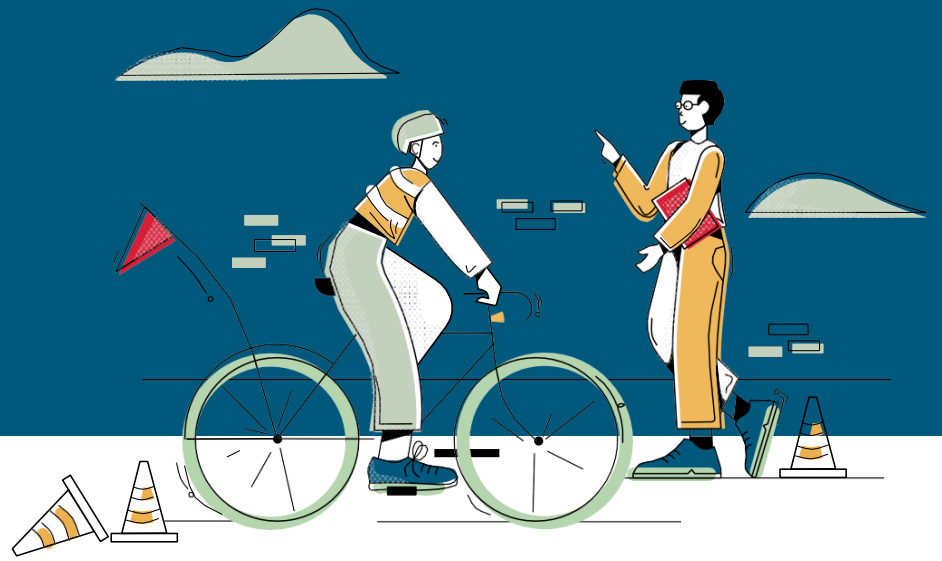

OEPVo
Objectif Employeur Pro-Vélo

LE PROGRAMME ET LE LABEL

LE PROGRAMME ET LE LABEL

Un outil temporaire (déc. 2023) pour accompagner techniquement et financièrement les employeurs vers la labellisation

L'objectif à atteindre par les employeurs.
Il atteste de leur engagement dans une démarche pro-vélo. Renouvelable tous les 3 ans, il a vocation à durer.

LES CRITERES DE LABELLISATION

- Gouvernance
- Communication
- Services
- Sécurité
- Equipements

#Ressources

Référentiel qui recense les différents critères de labellisation

Livre blanc qui détaille toutes les actions à mettre en œuvre par les employeurs pour développer une culture vélo dans les sites employeurs

LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME

Etape par étape !

Les fonctionnalités se débloquent dès que la précédente est validée

Inscription au programme

1 **Autodiagnostic en ligne**

2 **Réunion de cadrage**

3 **Signature charte d'engagement**

4 **Sélection des services & équipements dans le catalogue**

5 **Audit de labellisation**

6 **Obtention du Label**

LE CATALOGUE

LE CATALOGUE

Inscription

1 **Autodiagnostic**

2 **Réunion de cadrage**
100 %

3 **Charte d'engagement**

4 **Catalogue**

5 **Audit**
100 %

6 **Label**

Formations à la pratique du vélo au quotidien	Conseil	Prestations de maintenance et de réparations	Stationnement
60 %	60 %	40 %	40 %

LES FORMATIONS A LA PRATIQUE DU VELO AU QUOTIDIEN

	Remise en selle	**Conduite aux abords du lieu de travail**	**Prise en main vélo à assistance électrique**	**Bonnes pratiques et Code de la route**
	Consulter la fiche	Consulter la fiche	Consulter la fiche	Consulter la fiche
Public	Personnes sachant rouler à vélo et n'osant pas le faire pour des trajets quotidiens	Personnes sachant rouler, souhaitant se perfectionner ou gagner en confiance	Personnes ayant déjà une pratique des déplacements à vélo	Tous publics : personnes pratiquant ou non le vélo
Lieu	A définir avec le prestataire	Site de l'employeur	Espace extérieur sécurisé (parking de l'établissement ou site à proximité)	Site de l'employeur
Nombre de participants	1 à 3 personnes	3 à 6 personnes	3 à 8 personnes	4 à 20 personnes
Durée	2 h	3 h	1 h	2 h
Montant	120€ par personne	700€ par session	150€ par session	300€ par session
Prime	60 % (soit 72 €/personne)	60 % (soit 420 €/session)	60 % (soit 90 €/session)	60 % (soit 180 €/session)

LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET REPARATIONS

	Contrôle technique des vélos	Entretien et réparation des vélos	Atelier mécanique participatif
	Consulter la fiche	Consulter la fiche	Consulter la fiche
Lieu	Site de l'employeur	Site de l'employeur	Site de l'employeur
Nombre de participants	4 à 14 vélos du personnel	4 à 12 vélos du personnel	4 à 12 personnes
Durée	Une demi-journée à une journée	Une demi-journée à une journée	3 h
Montant	30€ par vélo	50€ par vélo	400€ par session
Prime	40 % (soit 12€/vélo)	40 % (soit 20€/vélo)	40 % (soit 160€/session)

LE REFERENCEMENT DANS LE CATALOGUE

POURQUOI SE REFERENCER ?

- Accompagner les employeurs,
- Etablir un premier contact ou pérenniser votre relation auprès du public employeur,
- Développer votre offre de prestations auprès des employeurs

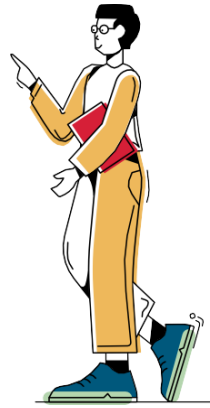

LES INTERVENANT.E.S RECHERCHES

Moniteur.rices. vélo-école

Formations à la pratique du vélo au quotidien

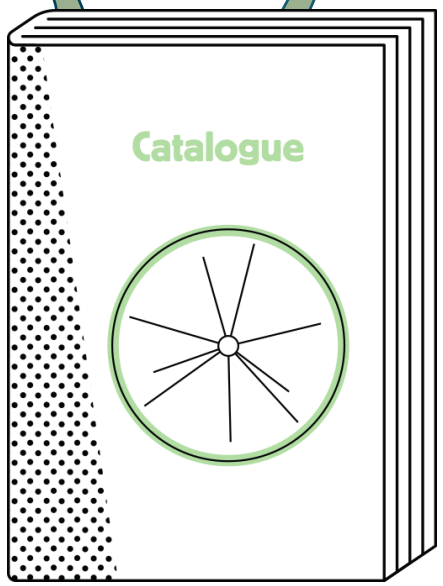

Prestations de maintenance et de réparations

Mécanicien.nes cycle

- ✓ Titres mis en place par **l'Instance de Coordination de l'Apprentissage de la Mobilité à Vélo** (ICAMV) : CQP Educateur Mobilité à vélo, Brevet Initiateur Mobilité à Vélo
- ✓ **Diplômes d'Etat** : DEJEPS, BPJEPS mention « Activités du cyclisme » ou équivalent
- ✓ Titres mis en place la **Fédération française de cyclotourisme** (FFVélo) pour la filière éducateur

- ✓ Titres mis en place par **l'Académie des Métiers du Vélo** (ADMA) : Opérateur Cycle
- ✓ **Diplômes d'Etat** : CQP technicien Cycle

Académie des Métiers du Vélo

Vélo-écoles FUB

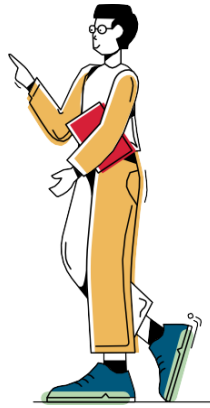

LES INTERVENANT.E.S RECHERCHES

Moniteur.rices. vélo-école

Formations à la pratique du vélo au quotidien

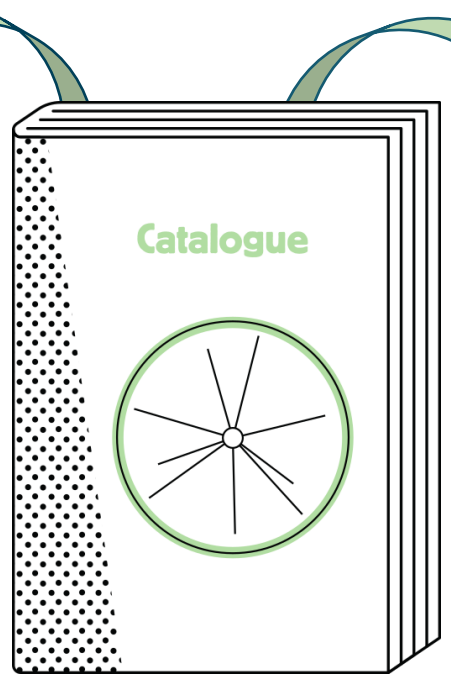

Prestations de maintenance et de réparations

Mécanicien.nes cycle

A défaut de qualifications diplômantes : justification d'une expérience d'au moins 2 ans (ou 100 heures) :

- ✓ Présentation de l'intervenant.e
- ✓ Liste des séances réalisées au cours des 2 dernières années

Date	Durée	Lieu	Nombre stagiaires	Descriptif contenu	Séance animée seul.e (OUI/NON)	Type bénéficiaire (Employeur Privé / Public ; particuliers ; autre)

A défaut de qualifications diplômantes : justification d'une expérience d'au moins 2 ans (ou 100 heures) :

- ✓ Attestation sur l'honneur de la structure au nom de laquelle le réparateur est intervenu
- ✓ Liste des interventions réalisées au cours des 2 dernières années

Date	Lieu	Entreprise / association	Descriptif des interventions et réparations réalisées	Réparation / Entretien réalisés seul(e) ou non (OUI / NON)	Estimation du nombre de vélos entretenus et réparés	Type bénéficiaire (Employeur Privé /Public; particuliers; autre)

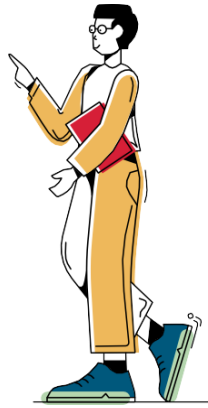

COMMENT SE REFERENCER ?

Offre de prestations du catalogue

1

Charte d'engagement signée « lu et approuvée »

Formulaire à compléter

Justificatifs : diplômes et attestation d'assurance mentionnant la prise en charge des balades à bicyclette pour les services éducatifs

Ensemble des pièces à envoyer à catalogue@employeurprovelo.fr

2

Validation du référencement dans l'annuaire : la confirmation est envoyée à l'adresse email renseignée dans le formulaire

3

Réception de demandes des employeurs

#Ressources

Charte Services mobilités
Charte Services techniques

LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI DES PRESTATIONS

PARCOURS DE MISE EN PLACE DES PRESTATIONS AVEC LE BENEFICIAIRE

Intervenant.e

Bénéficiaire

1 Emission de la demande depuis la plateforme OEPV

Réception de la demande par email : prise de contact et édition d'un bon de commande

2

Validation du bon de commande selon le process interne habituel. Organisation de la prestation : date, modalités, envoi de la liste des inscrits à l'intervenant.e

3

Préparation de la prestation

4

Réalisation de la prestation : signature de la feuille d'émargement par les participant.e.s et remise au bénéficiaire

5

6 Paiement de la facture à l'intervenant.e

7 Dépôt de la feuille d'émargement sur la plateforme OEPV pour valider le versement de la prime

8 Versement de la prime au bénéficiaire une fois l'audit demandé : prime qui sera cumulée avec l'ensemble des prestations du catalogue auquel l'employeur aura eu recours

RESSOURCES DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET

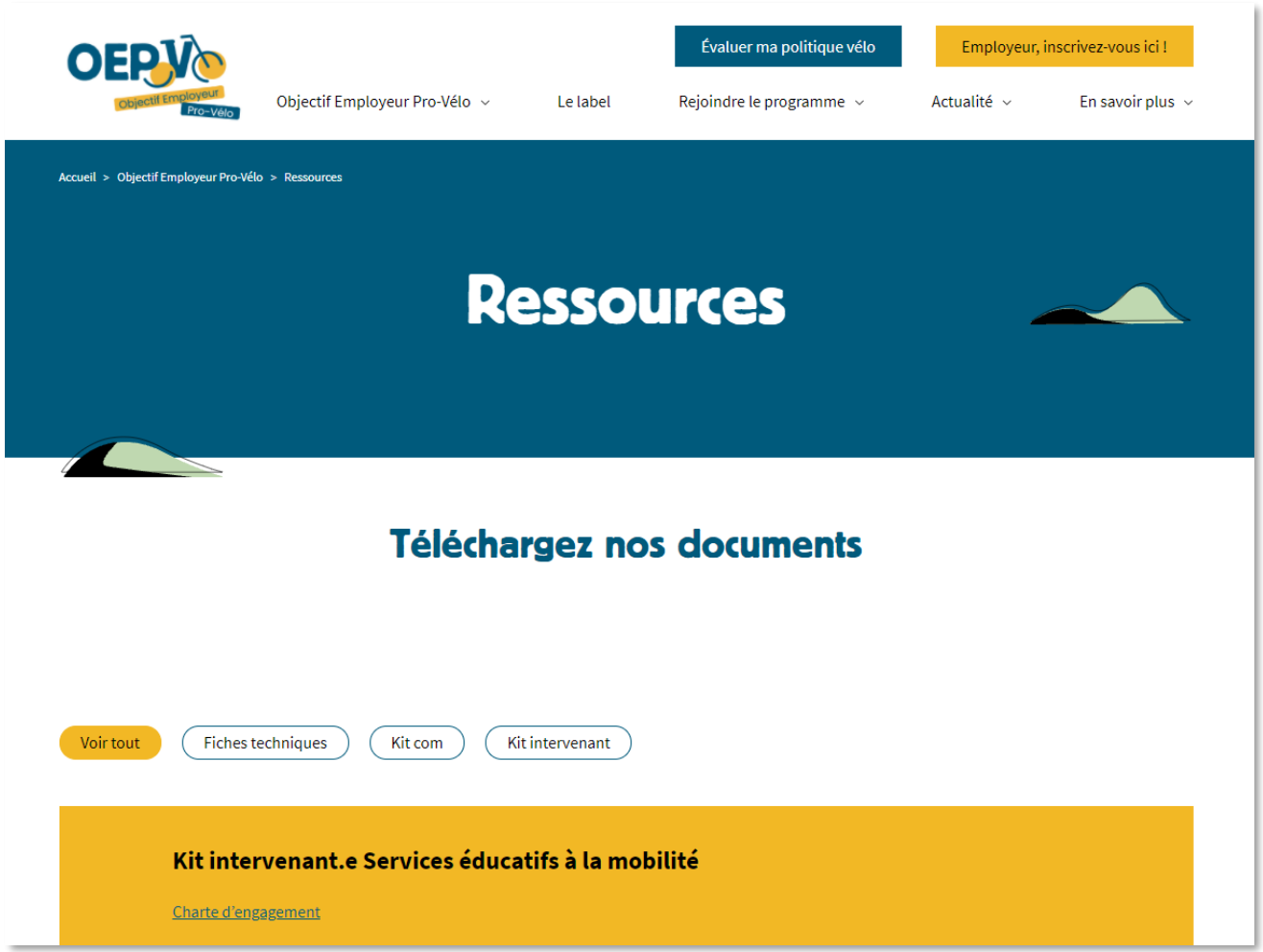

KIT INTERVENANT : CHARTES D'ENGAGEMENTS

Charte intervenants services mobilités

Nom de la structure :

Adresse :

Le programme **Objectif Employeur Pro-Vélo** (OEPV - *www.employeurprovelo.fr*) **vise à accompagner les employeurs (publics et privés) dans le développement d'une culture vélo au sein de leurs établissements**, par la prise en charge financière d'équipements et de services « Pro Vélo ».

Ce programme est porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et financé par le dispositif des certificats d'économies d'énergie. Il a pour but d'étendre l'usage du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels de leurs collaborateurs, clients, fournisseurs et visiteurs.

Devoirs des intervenants formateurs

Les structures proposant des services de formation s'engagent à :

- Respecter strictement le contenu pédagogique des formations proposées au catalogue du programme OEPV, présenté dans les « fiches moniteur » accessibles sur le site *www.employeurprovelo.fr* ,
- Faire preuve de bienveillance et d'écoute des personnes formées, et leur apporter un conseil pertinent et personnalisé,
- Dispenser les formations par un personnel qualifié (initiateur, éducateur, moniteur mobilité à vélo) ou, à défaut, justifiant d'au moins 2 ans (ou 100 heures) d'expérience dans la préparation, la conduite et l'évaluation de séances d'apprentissage de l'usage du vélo,
- Transmettre à la FUB (catalogue@employeurprovelo.fr) :
  - ✔ Une copie des qualifications des intervenants et/ou le descriptif de leur expérience ou toute qualification équivalente (voir « Liste des qualifications et expériences requises », pour toute question, contacter catalogue@employeurprovelo.fr),
  - ✔ Une copie de l'attestation de l'assurance couvrant les personnes durant les formations,
  - ✔ La présente charte signée.

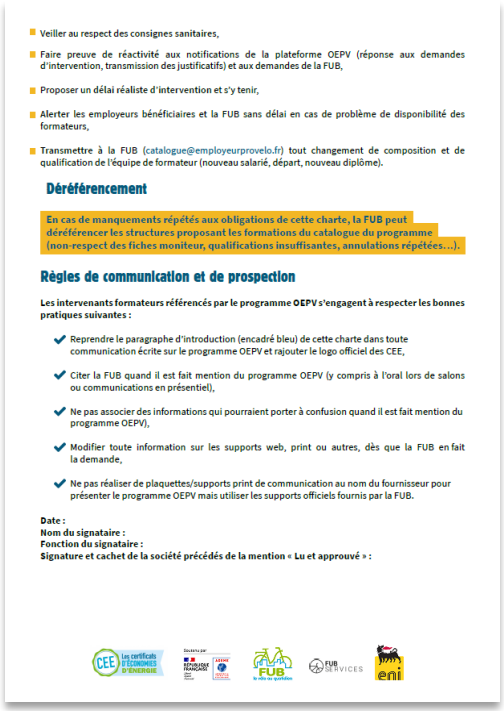

- Veiller au respect des consignes sanitaires,
- Faire preuve de réactivité aux notifications de la plateforme OEPV (réponse aux demandes d'intervention, transmission des justificatifs) et aux demandes de la FUB,
- Proposer un délai réaliste d'intervention et s'y tenir,
- Alerter les employeurs bénéficiaires et la FUB sans délai en cas de problème de disponibilité des formateurs,
- Transmettre à la FUB (catalogue@employeurprovelo.fr) tout changement de composition et de qualification de l'équipe de formateur (nouveau salarié, départ, nouveau diplôme).

Déréférencement

En cas de manquements répétés aux obligations de cette charte, la FUB peut déréférencer les structures proposant les formations du catalogue du programme (non-respect des fiches moniteur, qualifications insuffisantes, annulations répétées…).

Règles de communication et de prospection

Les intervenants formateurs référencés par le programme OEPV s'engagent à respecter les bonnes pratiques suivantes :

- ✔ Reprendre le paragraphe d'introduction (encadré bleu) de cette charte dans toute communication écrite sur le programme OEPV et rajouter le logo officiel des CEE,
- ✔ Citer la FUB quand il est fait mention du programme OEPV (y compris à l'oral lors de salons ou communications en présentiel),
- ✔ Ne pas associer des informations qui pourraient porter à confusion quand il est fait mention du programme OEPV),
- ✔ Modifier toute information sur les supports web, print ou autres, dès que la FUB en fait la demande,
- ✔ Ne pas réaliser de plaquettes/supports print de communication au nom du fournisseur pour présenter le programme OEPV mais utiliser les supports officiels fournis par la FUB.

Date :
Nom du signataire :
Fonction du signataire :
Signature et cachet de la société précédés de la mention « Lu et approuvé » :

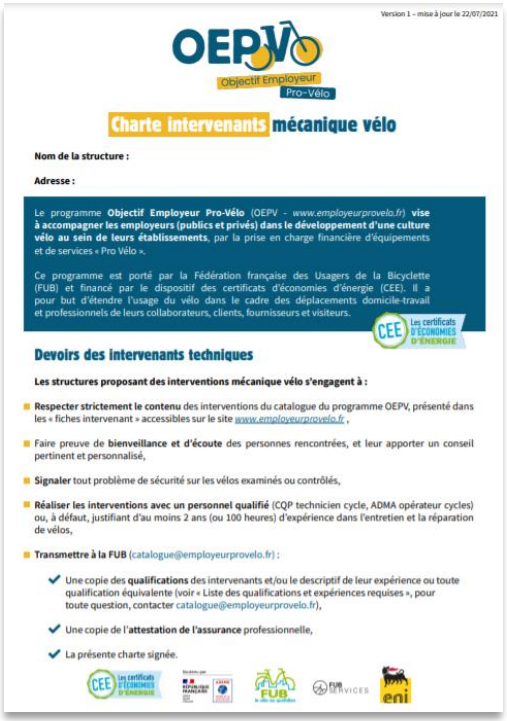

Version 1 – mise à jour le 22/07/2021

Charte intervenants mécanique vélo

Nom de la structure :

Adresse :

Le programme **Objectif Employeur Pro-Vélo** (OEPV - *www.employeurprovelo.fr*) **vise à accompagner les employeurs (publics et privés) dans le développement d'une culture vélo au sein de leurs établissements**, par la prise en charge financière d'équipements et de services « Pro Vélo ».

Ce programme est porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et financé par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Il a pour but d'étendre l'usage du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels de leurs collaborateurs, clients, fournisseurs et visiteurs.

Devoirs des intervenants techniques

Les structures proposant des interventions mécanique vélo s'engagent à :

- **Respecter strictement le contenu** des interventions du catalogue du programme OEPV, présenté dans les « fiches intervenant » accessibles sur le site *www.employeurprovelo.fr* ,
- Faire preuve de **bienveillance et d'écoute** des personnes rencontrées, et leur apporter un conseil pertinent et personnalisé,
- **Signaler** tout problème de sécurité sur les vélos examinés ou contrôlés,
- **Réaliser les interventions avec un personnel qualifié** (CQP technicien cycle, ADMA opérateur cycles) ou, à défaut, justifiant d'au moins 2 ans (ou 100 heures) d'expérience dans l'entretien et la réparation de vélos,
- **Transmettre à la FUB** (catalogue@employeurprovelo.fr) :
  - ✔ Une copie des **qualifications** des intervenants et/ou le descriptif de leur expérience ou toute qualification équivalente (voir « Liste des qualifications et expériences requises », pour toute question, contacter catalogue@employeurprovelo.fr),
  - ✔ Une copie de l'**attestation de l'assurance** professionnelle,
  - ✔ La présente charte signée.

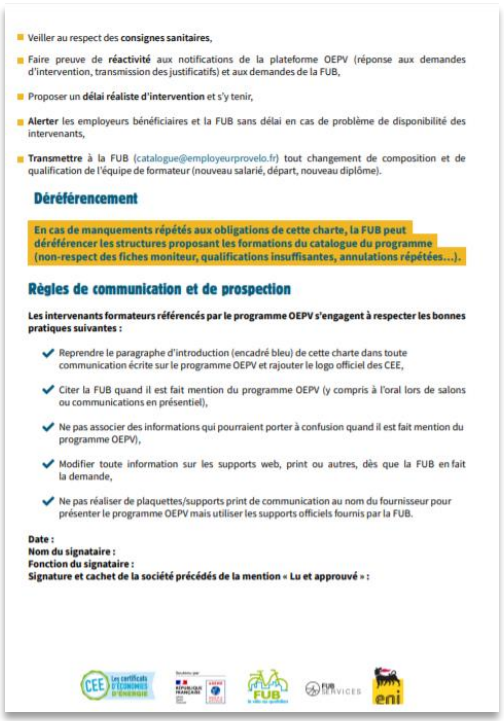

- Veiller au respect des **consignes sanitaires**,
- Faire preuve de **réactivité** aux notifications de la plateforme OEPV (réponse aux demandes d'intervention, transmission des justificatifs) et aux demandes de la FUB,
- Proposer un **délai réaliste d'intervention** et s'y tenir,
- **Alerter** les employeurs bénéficiaires et la FUB sans délai en cas de problème de disponibilité des intervenants,
- **Transmettre** à la FUB (catalogue@employeurprovelo.fr) tout changement de composition et de qualification de l'équipe de formateur (nouveau salarié, départ, nouveau diplôme).

Déréférencement

En cas de manquements répétés aux obligations de cette charte, la FUB peut déréférencer les structures proposant les formations du catalogue du programme (non-respect des fiches moniteur, qualifications insuffisantes, annulations répétées…).

Règles de communication et de prospection

Les intervenants formateurs référencés par le programme OEPV s'engagent à respecter les bonnes pratiques suivantes :

- ✔ Reprendre le paragraphe d'introduction (encadré bleu) de cette charte dans toute communication écrite sur le programme OEPV et rajouter le logo officiel des CEE,
- ✔ Citer la FUB quand il est fait mention du programme OEPV (y compris à l'oral lors de salons ou communications en présentiel),
- ✔ Ne pas associer des informations qui pourraient porter à confusion quand il est fait mention du programme OEPV),
- ✔ Modifier toute information sur les supports web, print ou autres, dès que la FUB en fait la demande,
- ✔ Ne pas réaliser de plaquettes/supports print de communication au nom du fournisseur pour présenter le programme OEPV mais utiliser les supports officiels fournis par la FUB.

Date :
Nom du signataire :
Fonction du signataire :
Signature et cachet de la société précédés de la mention « Lu et approuvé » :

KIT INTERVENANT : FICHE DESCRIPTIVE DES PRESTATIONS

Formation pratique

« prise en main vélo assistance électrique (VAE) »

D'une durée d'1h, cette formation pratique a pour objectifs de découvrir les particularités du vélo à assistance électrique (VAE), de le prendre en main et être capable d'adapter sa conduite (allure, anticipation, distances de freinage,...). Elle s'adresse à des personnes ayant déjà une pratique des déplacements à vélo sans assistance.

La formation se déroule sur le lieu et le temps de travail (ou pause méridienne), en groupe, et dans un espace sécurisé.

Contenu

- ✔ Les particularités de la conduite du VAE,
- ✔ Les fonctionnalités et l'entretien du VAE,
- ✔ Pratique en espace protégé : maniabilité, exercices.

Modalités

- Nombre de participant.e.s : minimum 3 et jusqu'à 8.
- La formation est réalisée sur le temps de travail (ou durant la pause méridienne).
- L'intervenant adapte le contenu de la formation aux besoins de l'employeur et des salarié.e.s participant.e.s.
- Lieu : hors voirie publique, espace clos et sécurisé (délimitation d'un espace sur le parking de l'employeur).

L'employeur

- Prend les inscriptions et transmet la liste des participant.e.s à l'intervenant 5 jours avant la date de la formation,
- Fournit les vélos à assistance électrique à son personnel (ou indique à l'intervenant qu'il n'en dispose pas afin que celui-ci puisse éventuellement les fournir),
- Si possible délimite un espace extérieur de 1 000 m² environ pour l'évolution des cyclistes,
- Importe la feuille d'émargement transmise par l'intervenant sur la plateforme OEPV.

Coût de la formation

Coût de 150 € HT pris en charge à 60% par le programme Objectif Employeur Pro-Vélo, soit un reste à charge pour l'employeur de 60 €.

#Ressources

KIT INTERVENANT : FICHE MONITEUR

Fiche moniteur « prise en main vélo assistance électrique (VAE) »

D'une durée d'1h, cette formation se déroule dans un espace extérieur sécurisé (de préférence le parking de l'établissement ou un site à proximité) et délimité (panneaux, plots, rubalise…), en petit groupe (de 3 à 8 personnes). Elle s'adresse à des personnes ayant déjà une pratique des déplacements à vélo. Si ce n'est pas le cas, les orienter vers la formation « conduite vélo aux abords du lieu de travail » ou « remise en selle ». Le moniteur ou l'intervenant en charge de la formation respectera les étapes suivantes :

En amont de la formation :

- **Voir avec l'employeur s'il fournit les VAE** (flotte du site) ou si un prestataire doit être mobilisé pour équiper les stagiaires,
- **Repérage et choix d'un site sécurisé** (prévoir de 500 à 1000 m2 suivant l'effectif),
- **Réception de la liste des inscrits,**

Le jour de la formation :

- **Accueil** des stagiaires,
- **Signature** de la feuille d'émargement (un modèle du programme vous sera remis),
- **Rappel des gestes barrières** (dans le local ; en extérieur) et des consignes de sécurité à respecter,
- **Rappel du cadre** du programme « Objectif Employeur Pro-Vélo »,

Après la formation :

- En fin de séance, **remplir le présent document**, en archiver une copie et la remettre au stagiaire,
- **Remettre la feuille d'émargement au bénéficiaire** et lui indiquer qu'il devra la télécharger depuis son espace personnel pour bénéficier de la prime.

Contenu pédagogique et grille individuelle

	En cours d'acquision	Vu / acquis
Le vélo à assistance électrique (10 min)		
- **Le fonctionnement et les particularités par rapport à un vélo sans assistance** (accélération, distances de freinage, anticipation, éco-conduite et gestion de l'allure, cohabitation, prudence par temps de pluie…), - **Les bonnes pratiques pour l'équipement** (réglage de l'assistance, autonomie, recharge et stockage de batterie, entretien des freins…) - **Consignes de sécurité et réglages** (selle, guidon).		
Prise en main et parcours de maniabilité (40 min)		
- **Expérimenter les manœuvres de démarrage et de freinage** (matérialiser un point d'arrêt)		
- **Savoir doser l'assistance en fonction des conditions** (météo, dénivelé, type d'aménagement…)		
- **Prendre confiance** sur un parcours avec quelques virages		
- **Adapter son allure pour signaler ses intentions** (lâcher une main pour indiquer un changement de direction…)		
Bilan de la séance (10 min)		
- **Échanges et retours d'expérience, recommandations** du formateur aux stagiaires		
- **Si nécessaire : inviter les stagiaires à suivre des séances complémentaires du programme** et les informer des conditions de participation		

Observations diverses :

#Ressources

KIT INTERVENANT : QUESTIONNAIRES

Remise en selle

Conduite aux abords du lieu de travail

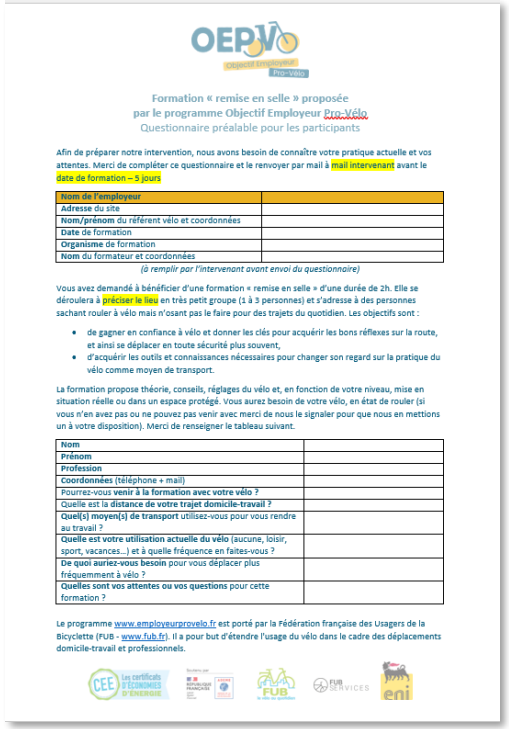

Formation « remise en selle » proposée
par le programme Objectif Employeur Pro-Vélo
Questionnaire préalable pour les participants

Afin de préparer notre intervention, nous avons besoin de connaître votre pratique actuelle et vos attentes. Merci de compléter ce questionnaire et le renvoyer par mail à mail intervenant avant le date de formation – 5 jours

Nom de l'employeur	
Adresse du site	
Nom/prénom du référent vélo et coordonnées	
Date de formation	
Organisme de formation	
Nom du formateur et coordonnées	

(à remplir par l'intervenant avant envoi du questionnaire)

Vous avez demandé à bénéficier d'une formation « remise en selle » d'une durée de 2h. Elle se déroulera à préciser le lieu en très petit groupe (1 à 3 personnes) et s'adresse à des personnes sachant rouler à vélo mais n'osant pas le faire pour des trajets du quotidien. Les objectifs sont :

- de gagner en confiance à vélo et donner les clés pour acquérir les bons réflexes sur la route, et ainsi se déplacer en toute sécurité plus souvent,
- d'acquérir les outils et connaissances nécessaires pour changer son regard sur la pratique du vélo comme moyen de transport.

La formation propose théorie, conseils, réglages du vélo et, en fonction de votre niveau, mise en situation réelle ou dans un espace protégé. Vous aurez besoin de votre vélo, en état de rouler (si vous n'en avez pas ou ne pouvez pas venir avec merci de nous le signaler pour que nous en mettions un à votre disposition). Merci de renseigner le tableau suivant.

Nom	
Prénom	
Profession	
Coordonnées (téléphone + mail)	
Pourrez-vous **venir à la formation avec votre vélo ?**	
Quelle est la **distance de votre trajet domicile-travail ?**	
Quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous pour vous rendre au travail ?	
Quelle est votre utilisation actuelle du vélo (aucune, loisir, sport, vacances…) et à quelle fréquence en faites-vous ?	
De quoi auriez-vous besoin pour vous déplacer plus fréquemment à vélo ?	
Quelles sont vos attentes ou vos questions pour cette formation ?	

Le programme www.employeurprovelo.fr est porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB - www.fub.fr). Il a pour but d'étendre l'usage du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels.

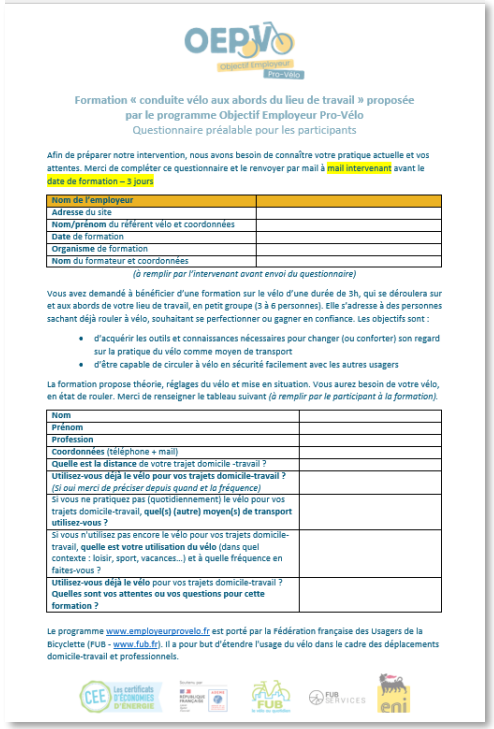

Formation « conduite vélo aux abords du lieu de travail » proposée
par le programme Objectif Employeur Pro-Vélo
Questionnaire préalable pour les participants

Afin de préparer notre intervention, nous avons besoin de connaître votre pratique actuelle et vos attentes. Merci de compléter ce questionnaire et le renvoyer par mail à mail intervenant avant le date de formation – 3 jours

Nom de l'employeur	
Adresse du site	
Nom/prénom du référent vélo et coordonnées	
Date de formation	
Organisme de formation	
Nom du formateur et coordonnées	

(à remplir par l'intervenant avant envoi du questionnaire)

Vous avez demandé à bénéficier d'une formation sur le vélo d'une durée de 3h, qui se déroulera sur et aux abords de votre lieu de travail, en petit groupe (3 à 6 personnes). Elle s'adresse à des personnes sachant déjà rouler à vélo, souhaitant se perfectionner ou gagner en confiance. Les objectifs sont :

- d'acquérir les outils et connaissances nécessaires pour changer (ou conforter) son regard sur la pratique du vélo comme moyen de transport
- d'être capable de circuler à vélo en sécurité facilement avec les autres usagers

La formation propose théorie, réglages du vélo et mise en situation. Vous aurez besoin de votre vélo, en état de rouler. Merci de renseigner le tableau suivant *(à remplir par le participant à la formation)*.

Nom	
Prénom	
Profession	
Coordonnées (téléphone + mail)	
Quelle est la distance de votre trajet domicile -travail ?	
Utilisez-vous déjà le vélo pour vos trajets domicile-travail ? *(Si oui merci de préciser depuis quand et la fréquence)*	
Si vous ne pratiquez pas (quotidiennement) le vélo pour vos trajets domicile-travail, **quel(s) (autre) moyen(s) de transport utilisez-vous ?**	
Si vous n'utilisez pas encore le vélo pour vos trajets domicile-travail, **quelle est votre utilisation du vélo** (dans quel contexte : loisir, sport, vacances…) et à quelle fréquence en faites-vous ?	
Utilisez-vous déjà le vélo pour vos trajets domicile-travail ? **Quelles sont vos attentes ou vos questions pour cette formation ?**	

Le programme www.employeurprovelo.fr est porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB - www.fub.fr). Il a pour but d'étendre l'usage du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels.

Atelier mécanique participatif

Contrôle technique des vélos personnels

A envoyer aux participants en amont de la prestation

KIT INTERVENANT : FICHES PRESTATIONS MAINTENANCE ET REPARATION

Contrôle technique des vélos personnels

Entretien et réparation des vélos

Atelier mécanique participatif

A remettre aux participants à l'issue de la prestation

KIT INTERVENANT : FEUILLE D'EMARGEMENT

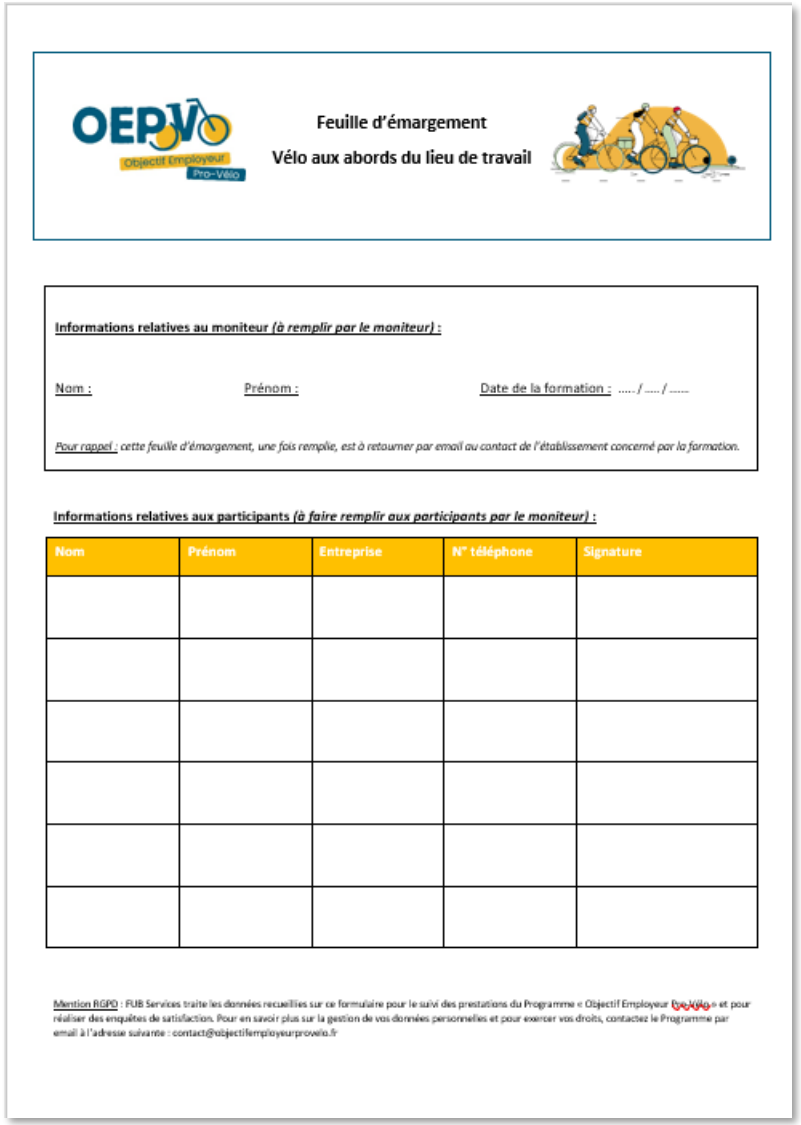

Feuille d'émargement

Vélo aux abords du lieu de travail

Informations relatives au moniteur *(à remplir par le moniteur)* :

Nom : Prénom : Date de la formation : ..... / ..... / .....

Pour rappel : cette feuille d'émargement, une fois remplie, est à retourner par email au contact de l'établissement concerné par la formation.

Informations relatives aux participants *(à faire remplir aux participants par le moniteur)* :

Nom	Prénom	Entreprise	N° téléphone	Signature

Mention RGPD : FUB Services traite les données recueillies sur ce formulaire pour le suivi des prestations du Programme « Objectif Employeur Pro-Vélo » et pour réaliser des enquêtes de satisfaction. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, contactez le Programme par email à l'adresse suivante : contact@objectifemployeurprovelo.fr

1 feuille pour chaque prestation

A remettre à l'employeur à l'issue de la prestation

#Ressources

KIT COMMUNICATION : PRESENTATIONS ET POSTS

1 Présenter le programme aux employeurs

Nous mettons à disposition trois présentations type du programme, du simple slide à la présentation détaillée. Elles sont disponibles sur le site https://employeurprovelo.fr/, dans l'onglet « Ressources », rubrique « En savoir plus ». Vous pouvez réutiliser ces présentations lors de vos interventions auprès des employeurs ou acteurs locaux susceptibles d'être intéressés par la démarche.

Télécharger les présentations

2 Stands – supports papiers

Nous disposons d'une plaquette de présentation (1 page recto/verso). Elle peut vous être transmise en version papier ou en version PDF. Des kakémonos peuvent également vous être prêtés. Merci de nous contacter à contact@employeurprovelo.fr pour tout besoin.

3 Mails type

3.1 Mail-type de présentation du programme

- **Cible** : employeurs privés, publics et associatifs
- **Situation** : promouvoir aux employeurs locaux et/ou de votre réseau le programme OEPV
- **Objectif** : encourager les employeurs à s'inscrire au programme

Objet : Objectif Employeur Pro-Vélo : rejoignez le programme et devenez un Employeur Pro-Vélo !

Vous souhaitez promouvoir l'utilisation du vélo au sein de votre organisme et être accompagnés à moindre coût par des experts ? Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) est là pour vous !

Ce programme porté par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) propose un accompagnement sur-mesure vers la labellisation Employeur Pro-Vélo.

Vous bénéficiez d'un parcours personnalisé et d'une prime allant de 4 000 € à 10 000 € selon la taille et la localisation de votre établissement. Cette prime vous permettra de financer, selon vos besoins et vos choix, du stationnement vélo, des formations de remise en selle, des ateliers de réparation, des prestations de conseil et bien plus encore.

Pour profiter de tous les avantages du programme et initier votre parcours de labellisation, inscrivez-vous dès aujourd'hui.

Vous souhaitez évaluer rapidement la maturité cyclable de votre établissement ? Faites notre test en ligne !

Version 1_20210907

4

Pour suivre l'actualité du programme, inscrivez-vous à la newsletter ou suivez nous sur Facebook, Twitter ou Linkedin.

3.2 Mail-type de présentation avec renvoi vers les webinaires de présentation si votre interlocuteur a des questions

- **Cible** : employeurs privés, publics et associatifs
- **Situation** : des employeurs intéressés posent des questions
- **Objectif** : en cas de questions, indiquer les différentes manières de s'informer

Bonjour,

Nous vous remercions pour pour votre intérêt pour le programme OEPV.

Nous vous invitons à vous inscrire à un des prochains webinaires de présentation organisés par l'équipe OEPV. Lors de ces webinaires, le programme vous sera présenté en détails, notamment le fonctionnement de la plateforme, des primes, et du catalogue de prestataires.

Pour consulter les prochaines dates de webinaires et vous inscrire, cliquez ici.

Pour plus d'informations, vous pouvez également consulter le site internet et la vidéo de présentation du programme.

N'hésitez pas à suivre le programme via la newsletter ou sur les réseaux sociaux:

- Facebook
- Twitter
- Linkedin

Réseaux Sociaux

…ez nous sur les réseaux sociaux et n'hésitez à liker et partager nos posts

- Facebook
- Twitter
- Linkedin

Mots dièses
#OEPV #SolutionVélo #SystèmeVélo #AuBoulotAVélo

Posts type Réseaux sociaux

Facebook ou Linkedin
Post 1
Connaissez-vous Objectif Employeur Pro Vélo ?

Version 1_20210907

5

Merci de votre attention

Pour nous contacter :
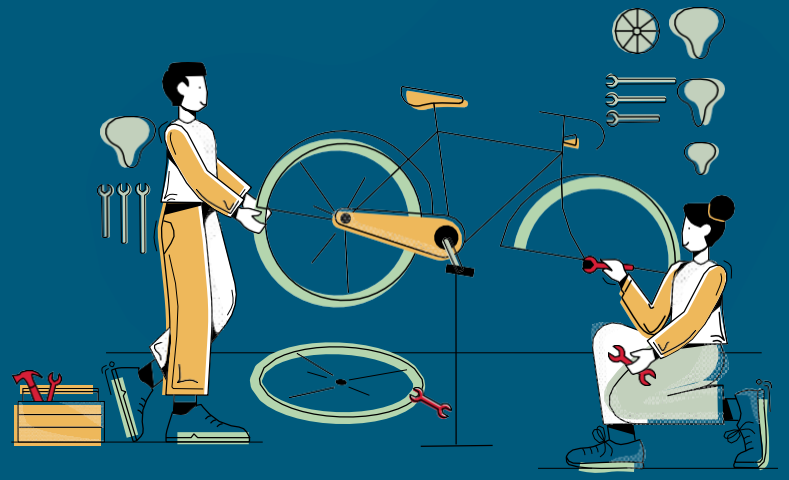
Intervenants : catalogue@employeurprovelo.fr
Bénéficiaires : contact@employeurprovelo.fr